



**SÉANCE DU 22 MARS 2021 – 18H30**  
**RELEVÉ DES DÉCISIONS**

**Présents :** tous les Conseillers Municipaux (Madame PERENNOU Pauline en visioconférence), à l'exception de Madame LÉBOUCHER Véronique et Monsieur PERON Yann.

**Secrétaire de séance :** Monsieur GENTRIC Alexis

**☛ VOTE DE SUBVENTIONS :**

Après avoir validé les règles d'attribution de subventions aux associations, un montant de 3.580 € de subventions a été alloué aux associations de Landudec, 370€ aux associations de l'extérieur et un montant de 26.570 € à l'Ulami du Goyen (dont 14.940 € pour l'organisation du centre de loisirs).

**☛ CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS UTILISATRICES DES SALLES COMMUNALES :**

Le Conseil a défini les règles d'utilisation des salles communales. Une convention sera établie avec toutes les associations utilisatrices des salles communales.

**☛ SALLE DE SPORT :**

La salle de sport est actuellement fermée au public en raison de travaux liés à la sécurité du bâtiment à effectuer.

**☛ MUTUELLE COMMUNALE :**

Les demandes sur la mutuelle communale seront étudiées par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et la population sera informée de la suite donnée.

**☛ BANQUE ALIMENTAIRE :**

La contribution financière à la Banque Alimentaire du Finistère est de 239 € pour l'année 2021.

**☛ LE QUIZ DU BULLETIN COMMUNAL :**

Les bonnes réponses sont :

A) Pourquoi n'y a-t-il pas d'hommes sur la photo ?

*Les hommes sont à la guerre (1914-1918)*

B) Quel est le rôle du cœur sur la croix ?

*C'est un symbole de la foi*

C) Quel évènement a lieu ce jour-là ?

*C'est le pardon de Sainte Anne ou Saint Tudec*

Une bigoudène box sera offerte à la gagnante lors de la remise des prix le 26 mars 2021.

## **☛ COMMUNICATION - TOURISME :**

Le Conseil a validé un budget de 13.000 € en fonctionnement pour les actions de communication (bulletin communal, vœux de la Municipalité, diverses brochures, site internet, facebook, accueil des nouveaux habitants, concours photos, jardins partagés ...) et un budget de 14.000 € en investissement pour la signalétique des commerces et entreprises, les illuminations, des nouveaux outils informatiques...

En tourisme, la Commune reste adhérente à Station Verte pour une cotisation annuelle de 850 €.

Une animation « chasse à l'œuf » est prévue le dimanche 4 avril 2021 avec l'association des parents d'élèves de l'école Victoire de Saint Luc ainsi qu'une animation écotourisme en mai prochain sur le thème de la pêche en rivière lors de la randonnée pédestre.

## **☛ PARTICIPATIONS SCOLAIRES :**

Le Conseil a fixé à 106.969,87 € le forfait de fonctionnement de l'école.

## **☛ BUDGET PRIMITIF 2021 :**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2021. Celui-ci peut se résumer comme suit :

### - budget principal :

#### - section de fonctionnement :

- dépenses: 1.239.434,70 €  
- recettes : 1.239.434,70 €

#### - section d'investissement :

##### - dépenses :

• reports: 46.820,00 €  
• proposé: 848.285,62 €  
Total des dépenses: 895.105,62 €

##### - recettes :

• reports: 0 €  
• proposé: 895.105,62 €  
Total des recettes: 895.105,62 €

Les programmes de la section d'investissement sont les suivants (reports et crédits nouveaux) :

- acquisition matériel mobilier: 31.320,00 €  
- voirie: 70.705,75 €  
- régularisation voirie communale: 15.000,00 €  
- travaux sur bâtiments communaux : 225.000,00 €  
- enfouissement des réseaux électriques : 4.000,00 €  
- acquisitions immobilières: 140.000,00 €  
- aménagements urbains: 56.000,00 €  
- accès Vieux Puits – Presbytère: 10.000,00 €

- budgets annexes :

- lotissement Roz Ar Lann : dépenses = recettes : 20.967,62 €

- lotissement Hameau de Guerveur : dépenses = recettes : 66.318,00 €

- lotissement Hameau de la Vallée :

Section de fonctionnement : dépenses = recettes : 696.684,93 €

Section d'investissement : dépenses = recettes 942.137,86 €

**➤ LES TAUX D'IMPOSITION :**

Le Conseil a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales, à savoir :

-taxe foncière bâti =

16,55 % (taux communal) + 15,97 % (taux départemental) = 32,52 %

-taxe foncière non bâti = 44,93 %

**➤ EGLISE :**

La Commune a obtenu une aide financière de l'Etat (DETR) de 39.000 € pour la rénovation et la sécurisation de l'église. D'autres demandes sont en cours pour les travaux à l'église et aussi le mobilier classé, tel que le Retable du Rosaire.

**➤ DIVERS :**

**-Covid 19 :**

Des personnes intéressées par la vaccination se sont manifestées auprès de la Mairie. Une étude est en cours au niveau communautaire pour la suite à donner.

**-Demande des jeunes :**

Les jeunes sont demandeurs d'un équipement sportif « pumtrack ». A étudier avec d'autres partenaires.

**-Créons du lien :**

Une réflexion est à mener au niveau du territoire sur la pérennité de l'association.

**-Association T'es Cap de Plonéour :**

Elle recherche des bénévoles pour un accompagnement scolaire à domicile. Des demandes sont en attente sur Landudec.

-----